

une vive inquiétude—et l'expression n'est pas trop forte—une grande crainte au sein de la Fonction publique.

Le problème tient, nous le savons tous, au fait que pendant nombre d'années la Fonction publique a été surtout anglophone; il importe de chercher à la rendre bilingue, plus bilingue qu'elle ne l'est actuellement, objectif que tous les partis à la Chambre appuient, pour ainsi donner davantage à tous les Canadiens, mais on risque d'échouer si les moyens employés ne conviennent pas.

En un mot, j'espère qu'à la suite des discussions qui ont eu lieu, de l'étude sérieuse qui en a été faite, le gouvernement revisera sa politique et son application en vue d'éviter les difficultés qui, autrement, pourraient surgir. D'abord et avant tout, il faudra respecter l'engagement des premiers ministres selon lequel cette politique sera appliquée de façon à ne pas nuire à la carrière des fonctionnaires engagés avant son adoption.

A mon avis, nous devrions attacher beaucoup plus d'importance au désir d'apprendre l'autre langue. Nous devrions nous réjouir de ce que le gouvernement ait annoncé, comme l'a fait le président du Conseil du Trésor (M. Drury), que les ministères sont maintenant tenus de prévoir d'avance la désignation des postes qui devront devenir bilingues. Nous devrions nous occuper du fonctionnement des écoles de langue et nous assurer que les ministères permettent aux membres de leur personnel qui s'y inscrivent de compléter leurs études. Selon moi, nous devrions aussi nous préoccuper d'étendre à tous les échelons et secteurs de la Fonction publique la possibilité d'apprendre la langue seconde, de sorte que ceux qui occupent maintenant les postes inférieurs ne se sentent pas, comme c'est actuellement le cas, privés de ces possibilités.

Je soutiens qu'il faut reviser l'application de la politique en matière de bilinguisme. Il incombe à la Chambre de prendre connaissance des difficultés qui se sont présentées, et je présente ces propositions dans l'espoir qu'elles contribueront à une meilleure administration de cette politique à l'avenir.

Puis-je rappeler qu'il est maintenant 6 heures, monsieur l'Orateur?

[Français]

M. Paul-M. Gervais (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'honorable député invoque-t-il le Règlement?

M. Gervais: Oui, monsieur l'Orateur.

Si la Chambre y consent, je voudrais que l'on en revienne à la présentation des rapports des comités.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'honorable député de Sherbrooke demande à la Chambre si elle donne son consentement afin que l'on en revienne à la présentation des rapports de comités, car l'honorable député désire présenter un rapport.

La Chambre consent-elle unanimement à ce que le député présente le rapport?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

M. Paul-M. Gervais (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, les 8^e et 9^e rapports du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-Verbaux de ce jour.]

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Comme il est 6 heures, il est de mon devoir d'interrompre ce débat, conformément à l'ordre adopté par la Chambre le 16 juin 1971, et de quitter le fauteuil jusqu'à 8 heures lorsque la Chambre passera à l'étude d'un autre ordre inscrit au nom du gouvernement.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE PORTANT SUR LES PAIEMENTS REVENANT AUX PRODUCTEURS DE L'OUEST DONT LES RECETTES D'UNE CAMPAGNE AGRICOLE SONT EN DESSOUS DE LA MOYENNE QUINQUENNALE

La Chambre passe à l'examen du bill C-244, concernant la stabilisation du produit de la vente du grain des Prairies et tendant à abroger ou à modifier certaines lois connexes, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Sauf erreur, il y a eu des consultations au sujet de la possibilité de grouper certaines des nombreuses motions relatives au bill et la présidence serait maintenant disposée à faire part à la Chambre des suggestions suivantes:

On pourrait réunir aux fins du débat les motions 1 et 2 et tout vote sur la motion 1 s'appliquerait également à la motion 2. On pourrait réunir aux fins du débat les motions 3, 4 et 5 et tout vote sur la motion 3 s'appliquerait également aux deux autres motions, soit les motions 4 et 5. On pourrait étudier séparément la motion 6 et en décider de même. On pourrait réunir aux fins du débat les motions 7 et 10 et tout vote sur la motion 7 s'appliquerait également à la motion 10.

Les motions 8 et 9 sont identiques. On propose donc de les réunir aux fins du débat et tout vote sur la motion 8 s'appliquerait aussi à la motion 9. On pourrait réunir les motions 11 et 12 aux fins du débat et tout vote sur la motion 11 s'appliquerait aussi à la motion 12. On propose ensuite que la motion 13 soit débattue et mise aux voix séparément.

En ce qui concerne la motion 14, la présidence doute fort qu'elle soit recevable du point de vue de la procédure. Cependant, quand nous en arriverons là, la prési-